

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2013056	Date d'inspection Le 21 août 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo - Moncton		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	24 juin 2025	20 août 2025

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Le ratio enfant-personne éducatrice est conforme au moment du suivi d'inspection de renouvellement.</p> <p>Il y a eu observation des jeux libres à l'extérieur et à l'intérieur ou certains enfants d'entre eux jouent avec les dinosaures, les autos, des blocs etc.</p> <p>Par la suite, les enfants lavent leurs mains avant l'activité spéciale qui est un "party pizza".</p> <p>L'inspectrice recommande le renouvellement de ce permis.</p>
--

original signé par  
Paula Morin

Le 20 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Brigitte LeBlanc

Le 20 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date